



Filière

« Droit et Administration Publique »

2015/2016

1. Présentation de la filière Droit et Administration Publique

Objectifs généraux

La filière « *Droit et administration publique* » a pour objet de donner aux étudiants une compétence renforcée dans les différents domaines du droit (droit européen, droit public et droit privé) tout en inscrivant celle-ci dans la vocation pluridisciplinaire de l'Institut d'études politiques de Strasbourg. Elle vise à préparer les étudiants aux métiers de l'administration et de la direction des organismes, qu'ils relèvent du secteur public ou privé, du domaine marchand ou non-marchand et cela au plan national ou européen.

Débouchés

La filière « *Droit et administration publique* » prépare aux métiers de l'administration publique, dans ses aspects européens, nationaux et locaux. En cela, elle s'inscrit dans la vocation traditionnelle des Instituts d'études politiques et prépare les étudiants aux différents concours des fonctions publiques et de la magistrature. La filière « *Droit et administration publique* » offre également des débouchés en dehors du secteur public et prépare les étudiants aux métiers du droit en entreprise et en cabinet.

Les métiers auxquels la filière « *Droit et administration publique* » donne vocation sont divers. Dans le secteur public, il s'agit des emplois auxquels ouvrent les concours A+ et A de la fonction publique nationale, locale ou hospitalière (ENA, INET, ENSP, IRA...) mais également d'activités dans l'ensemble des établissements chargés de la mise en œuvre des différentes politiques publiques (politiques sociales, culturelles, d'éducation, de développement économique...) ou encore de chargé de mission auprès des élus locaux.

Dans le secteur privé, peuvent être envisagés tous les métiers en lien avec le droit, comme ceux de directeur juridique ou directeur administratif en entreprise ou dans des associations. La filière « *Droit et administration publique* » conduit également à l'ensemble des activités juridiques libérales et, en particulier, aux fonctions d'avocat.

Orientations pédagogiques

La dominante disciplinaire qui caractérise la filière « *Droit et administration publique* » se combine avec la pluridisciplinarité des Instituts d'études politiques et conduit à faire une place importante à l'économie, à la science politique et à l'histoire. Plusieurs matières sont ainsi mutualisées avec les autres filières. L'enseignement de toutes ces disciplines s'inscrit résolument dans une perspective européenne et internationale.

Masters 2

La filière « *Droit et administration publique* » prépare plus particulièrement aux Masters 2 dans le domaine de l'administration publique et du droit. Il s'agit, à l'IEP, des Prépa ENA et INET ainsi que des Masters Administrations Locales et Régionales en Europe (ALORE), Carrières et Actions Publiques (CAP), Management et Gestion Publics (MGP), Droit de l'Economie et de la Régulation en Europe (DERE).

Elle conduit également aux Masters 2 de la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg et cela aussi bien en droit public (Droit de l'Union européenne, Droit international, Droit public fondamental, Droit des contrats publics) qu'en droit privé (Diplôme de juriste conseil en entreprise, Droit des affaires, Droit du travail, droit privé fondamental). L'éventail ainsi proposé porte tant sur des Masters professionnels que sur des masters recherche. Dans ce dernier cas, il permet d'initier les étudiants à la recherche académique et de les préparer au Doctorat.

Partenariats privilégiés

La filière « *Droit et administration publique* » est adossée aux activités de recherche menées dans différents centres de recherche en lien avec l'IEP de Strasbourg. Il s'agit principalement, au plan juridique, de la Fédération de la Recherche « *L'Europe en mutation* », qui rassemble notamment le Centre d'études internationales et européennes (CEIE) et l'Institut de recherche Carré de Malberg (IRCM), au plan économique, du Laboratoire de Recherche en Gestion et Economie (LaRGE) et, pour ce qui concerne les sciences humaines et sociales, des unités mixtes de recherche Dynamiques européennes et Sociétés, Acteurs et Gouvernement en Europe (SAGE).

Enfin, la filière « *Droit et administration publique* » entretient des liens privilégiés avec les grandes écoles de service public du site de Strasbourg, à savoir l'Ecole Nationale d'Administration (au travers des activités du Centre d'expertise et de recherche administrative (CERA) et de la gestion en commun de Masters co-habilités) et l'Institut national des études territoriales. Elle a également vocation à collaborer avec les institutions européennes et internationales ainsi qu'avec les administrations nationales et locales.

2. Présentation des enseignements obligatoires de la filière DAP

Droit du marché intérieur

(Pr. Berrod)

Le marché intérieur est souvent considéré comme un espace de circulation polémique. Il concentre des règles techniques, souvent perçues comme difficiles à comprendre, voire inutiles. La maîtrise de ces règles de discipline des Etats permet de dépasser ces aspects technicistes et polémiques pour comprendre leur sens et surtout leur fonction dans l'expérience d'intégration qui est celle de l'Union européenne.

Le marché intérieur est défini, dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, comme un espace sans frontières intérieures, dans lequel sont assurées les libertés de circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. L'objectif de ce cours est de comprendre le fonctionnement technique des règles de libre circulation, pour en connaître le sens et être capable d'en comprendre

l'application concrète. Cette étude est un préalable à une compréhension plus globale du marché intérieur, en tant qu'il est le cœur de l'intégration européenne, qu'il en imprime le sens et en dessine les contours. Espace sans frontières intérieures, le marché intérieur interroge en effet le territoire comme élément de définition de l'Etat moderne. Le droit du marché intérieur permet aussi de comprendre le rôle des Etats devenus membres de l'Union européenne, c'est-à-dire quelles sont les conséquences que le statut de membre de l'Union entraîne pour un Etat. Son étude sera l'occasion de modéliser les effets concrets des règles de l'Union sur les politiques publiques nationales et de saisir les stratégies ouvertes aux Etats pour protéger l'intérêt général et influencer le développement de l'intégration européenne. Le cours envisage la libre circulation des marchandises, celle des opérateurs économiques personne physique ou société et la libre prestation des services. Il permet de comprendre aussi les implications politiques et sociales de la libre circulation des citoyens de l'Union. Il constitue en ce sens un préalable nécessaire à la compréhension des politiques de l'Union et constitue un prérequis nécessaire à toute spécialisation en droit de l'Union. Il est enfin un champ de l'intégration au quotidien, au bénéfice des entreprises, de l'Union et plus généralement de tout Etat membre ; sa maîtrise est nécessaire à tout projet professionnel en lien avec les affaires européennes.

Droit administratif

(Pr. Eckert)

Le cours de droit administratif s'inscrit dans la prolongation de celui dispensée en deuxième année. Il approfondi les questions du contrôle de l'action de l'Administration et de la protection des droits des administrés, au travers de l'étude de la responsabilité administrative, et celle des moyens d'action de l'Administration, par l'étude du droit de la fonction publique et du régime des biens des personnes publiques. Plus largement, il s'inscrit dans une réflexion sur l'évolution des cadres juridiques de l'action publique dans un contexte d'eupéanisation, voire de globalisation du droit et de transformation des institutions publiques.

Le cours est organisé de la manière suivante :

1^{ère} partie : La responsabilité administrative

Chapitre 1^{er} : Le principe de la responsabilité de l'administration

Chapitre 2^{ème} : Le régime de droit commun de la responsabilité administrative

Chapitre 3^{ème} : Les régimes spéciaux de responsabilité administrative (responsabilité du fait des lois et responsabilité du fait de la justice)

2^{ème} partie : La fonction publique

Chapitre 1^{er} : Le système français de fonction publique et son évolution contemporaine

Chapitre 2^{ème} : La carrière du fonctionnaire

Chapitre 3^{ème} : Les droits et les devoirs du fonctionnaire

3^{ème} partie : Les biens des personnes publiques

Chapitre 1^{er} : Le domaine des personnes publiques

Chapitre 2^{ème} : Les travaux publics

Chapitre 3^{ème} : L'expropriation pour cause d'utilité publique

Droit des sociétés

(M. Lasserre Capdeville)

Le cours de droit des sociétés a pour ambition de présenter de façon synthétique l'essentiel du droit français et européen régissant les sociétés afin que les étudiants perçoivent les différences juridiques des diverses formes sociales susceptibles d'être choisies dans notre pays. Ainsi, après une introduction définissant le concept de « société », le cours prévoit une première partie relative aux règles communes aux différentes sociétés. Dans cette partie, trois points sont abordés : les différences entre les sociétés et l'entreprise, les règles de constitution des sociétés et enfin la responsabilité des dirigeants et des sociétés. La seconde partie, quant à elle, procède à l'étude principales formes sociales se rencontrant : SARL, EURL, SA, SAS, SNC, société civile et société européenne. Les présentations en question s'intéressent, chaque fois, aux périodes importantes de ces formes sociales : leur constitution, leur fonctionnement et leur disparition. Enfin, le cours se conclut par l'étude des groupes de sociétés.

Droit public économique

(Pr. Eckert)

Le cours a pour objet d'étudier l'évolution des rapports entre la Puissance publique et le marché. Pour ce faire, il s'intéresse aux principaux aspects de l'action des personnes publiques en matière économique (réglementation concurrentielle des marchés, soutien au développement économique, création et fournitures de prestations de service public, régulation sectorielle des marchés).

Il porte sur douze thèmes, à savoir :

1. La liberté des activités économiques privées
2. L'exercice d'activités économiques par les personnes publiques
3. Les pratiques anticoncurrentielles et leur répression
4. Le contrôle des concentrations économiques
5. La soumission des personnes publiques au droit de la concurrence
6. Le droit européen des aides d'Etat
7. Le droit des aides locales aux entreprises
8. Le droit européen des services d'intérêt général
9. Les entreprises publiques nationales et locales
10. La régulation sectorielle : les autorités de régulation
11. La régulation économique : l'exemple du secteur des communications électroniques
12. La régulation financière : l'exemple du secteur bancaire

Droit de l'urbanisme et de l'environnement

(M. Fuchs)

Les droits de l'urbanisme et de l'environnement réglementent et orientent les activités humaines en milieux urbains et naturels. Ces règles poursuivent des objectifs multiples et complémentaires (aménagement de l'espace et du territoire, amélioration du cadre de vie, développement et mise en valeur du patrimoine urbain, culturel et naturel...) et constituent des outils privilégiés des politiques publiques menées en matière d'urbanisme et d'environnement. Cet enseignement a pour objectif de

permettre aux étudiants de maîtriser les concepts et instruments juridiques qui constituent les fondements de ces matières, tout en restituant ceux-ci au regard des grands enjeux politiques, écologiques et économiques actuels.

Cet enseignement de vingt-quatre heures sera divisé en douze leçons de deux heures portant sur des sujets propres au droit de l'urbanisme (la planification et la réglementation de l'occupation de l'espace, les autorisations d'urbanisme, les instruments de l'aménagement urbain...) ou au droit de l'environnement (les principes directeurs du droit de l'environnement, la protection de la biodiversité, la lutte contre les nuisances...). Certaines leçons traiteront également de sujets transversaux (la préservation des milieux fragiles, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, la fiscalité de l'environnement et de l'urbanisme...).

Économie européenne

Ce cours a pour objectif de fournir aux étudiants les outils analytiques leur permettant de mieux comprendre les développements récents et les enjeux de l'économie européenne. Il s'articule autour de deux piliers de l'intégration européenne, à savoir : l'unification monétaire et la Politique Agricole Commune (PAC). La première partie est consacrée à l'intégration monétaire. Après avoir rappelé les grandes étapes de ce processus, nous proposons une comparaison des coûts et des bénéfices de l'unification monétaire, permettant à la fois de dresser un bilan des premières années de la monnaie unique et de mieux cerner ses défis actuels. La partie suivante est consacrée à la PAC qui constitue la « première » politique commune en Europe à la fois dans le temps et en termes budgétaires. Les instruments de cette politique étant complexes, il s'agit tout d'abord d'expliquer, à l'aide de concepts économiques, pourquoi et comment intervenir dans le domaine agricole. Nous évoquons également l'actualité et l'avenir de la PAC avec les nombreuses questions soulevées notamment par l'élargissement de l'Union Européenne (pour plus d'informations, voir plan sur le site de l'IEP).

Économie publique

(M. Broussolle)

Le cours d'économie publique fournit les références théoriques et les outils méthodologiques de compréhension et d'analyse de l'intervention économique publique moderne, hors politique économique conjoncturelle. Il appartient à l'économie du bien-être, qui est une extension de la démarche micro-économique au domaine étatique et relève de la fonction d'allocation au sens de R. Musgrave. A ce titre, comme l'Etat ou le marché sont deux manières de fournir des biens et de répondre à des besoins, il s'inscrit dans une réflexion sur leurs places respectives. Suivant le mouvement de balancier de l'analyse économique, il recouvre en premier lieu la nécessité de l'Etat et la justification de l'intervention étatique, puis les problèmes rencontrés par l'intervention étatique, les moyens proposés pour les surmonter et leurs limites. Il s'intéresse enfin à la détermination des préférences collectives (fonction de bien-être social), nécessaires pour orienter l'action publique

Économie de la protection sociale

(M. Broussolle)

Le cours d'économie de la protection sociale, complète le cours d'économie publique en s'intéressant au domaine de la fonction de redistribution (hors fiscalité) au sens de R. Musgrave. Le cours couvre trois champs essentiels dans lesquels des politiques redistributives se déploient : le marché du travail et les politiques de l'emploi ; la prise en charge du risque santé et la régulation des dépenses de santé ; les retraites et l'équilibre de long terme du système d'assurance vieillesse. Le cours étudie les politiques mises en œuvre et leurs fondements économiques, dans une perspective appliquée et institutionnelle. Dans son introduction, il propose une mise en perspective de la protection sociale en France, de son architecture et de ses comptes.

Histoire de la 5^{ème} République

(M. Clément)

Ce cours d'histoire immédiate vise à faire comprendre comment les politiques de Modernité – selon la définition donnée par l'historien américain de celle-ci, Richard F. Kuisel : *“Modernité renvoie [...] à un capitalisme dynamique qui recherche l'expansion, la productivité et l'avance technologique [...] Économie dirigée signifie direction consciente exercée d'en haut.”* – ont évolué de l'élection du président socialiste François Mitterrand le 10 mai 1981 à la fin du mandat du président Jacques Chirac en mai 2007. Comment passe-t-on d'une économie dirigée selon les principes hérités de l'économie politique de Raymond Barre à une économie de plus en plus néolibérale à telle enseigne que la notion d'économie politique s'évanouit au même titre que la notion d'économie socialiste se meut petit à petit en « libérisme », néologisme italien actuellement à la mode dans la péninsule ? Quels sont les éléments de continuité et/ou de rupture dans cette évolution qui dédaigne de plus en plus les réformes de structures – panacée des années 1960-1980 – pour préférer les réformes « culturelles » ? Ce cours entend montrer comment les doctrines cherchent à s'incarner dans une société donnée – la française pour ce qui nous concerne – par le truchement des lois dans une société.

Action publique Semestre 1

(Pr. Vincent Dubois)

Cet enseignement appréhende les politiques publiques comme le produit des rapports entre des institutions, groupes et agents sociaux multiples (hauts fonctionnaires, groupes d'intérêts, experts, media, etc.), et montre comment elles contribuent en retour à la régulation des rapports sociaux. Cette approche relationnelle permet de saisir la fabrication concrète des politiques en même temps que leurs enjeux sociaux, de la construction des problèmes publics au traitement quotidien des populations. Elle permet également de comprendre les transformations majeures de l'action publique intervenues au cours des dernières décennies, et en particulier le tournant néo-libéral.

Sociologie des organisations semestre 2

(Mme Valérie Lozac'h)

L'étude des organisations, qui peuvent prendre différentes formes (administration, entreprise, association, parti politique, école, armée, etc.), a nourri de nombreuses analyses empruntant à plusieurs disciplines : sociologie, science politique, droit, psychologie sociale, économie, gestion. Ce cours expose tout d'abord les principales approches mobilisées pour rendre compte des organisations, en explicitant leurs postulats théoriques et leurs concepts clés. Il opère ensuite une déconstruction du modèle classique des organisations, qui considère celles-ci comme des structures au fonctionnement rationnel, pour les envisager en tant que construit social où se jouent des formes singulières d'action collective. Le cours se centre enfin sur les analyses proprement sociologiques, en rendant compte des règles et des logiques de fonctionnement qui structurent les organisations ainsi que des formes d'interaction et de coopération auxquelles elles donnent lieu. Ce faisant, il aborde les principaux thèmes de la sociologie des organisations que sont la décision, le pouvoir, le contrôle, la division du travail, la culture ou encore le changement. D'un point de vue pédagogique, le cours s'attache à illustrer empiriquement ces réflexions théoriques par des exemples concrets, en prenant appui sur les études de cas que propose la sociologie des organisations. Cette discipline se caractérise en effet par son orientation pratique, en ce qu'elle ambitionne également d'aider les acteurs à mieux exercer leurs tâches et leurs responsabilités dans les organisations *via* le développement d'une activité de conseil en management.

3. Présentation des conférences de méthode de la filière DAP

Les étudiants sont invités à choisir deux conférences parmi les conférences de méthode suivantes :

Droit du marché intérieur

La conférence de méthode complète et précise le cours de droit du marché intérieur. Elle a pour objet de préparer les étudiants aux exercices académiques (dissertations et commentaire d'arrêt). Elle permet aussi de maîtriser par l'étude cas concrets les enjeux du marché intérieur pour les entreprises, les Etats membres, les institutions européens et les citoyens de l'UE.

Droit administratif

La conférence de méthode complète et précise le cours de droit administratif. Elle a également pour objet de préparer les étudiants aux exercices académiques (dissertations et commentaire) ainsi qu'à ceux plus spécifiques des concours administratifs (note de synthèse). Elle porte également sur des études de cas pratiques afin de mettre les étudiants en situation.

Économie

La conférence de méthode d'économie publique permet d'approfondir et compléter certains des aspects précédents (biens publics, externalités, monopole naturel/marché contestable, systèmes de vote...), elle élargit néanmoins la perspective en envisageant des aspects supplémentaires, comme la

fiscalité, l'analyse coûts-avantages ou encore la thématique de la justice et de l'équité. Les exposés sont l'occasion d'aborder des débats d'actualité, par exemple : faut-il fusionner CSG et impôt sur le revenu ?

La conférence de méthode d'économie de la protection sociale, prolonge celle consacrée à l'économie publique, dans le même état d'esprit. Si elle approfondit et complète certains éléments, elle est aussi l'occasion d'apporter des éclairages sur d'autres aspects de l'intervention sociale, comme la politique familiale ou celle du logement. Elle particularise certaines thématiques, comme par exemple celle des minimas sociaux. Les exposés abordent généralement des débats d'actualité liés aux thèmes des séances, par exemple : vers une flexisécurité à la française ? ; démographie médicale et répartition territoriale, faut-il adopter des mesures coercitives ?